

DÉLIBÉRATION

du conseil d'administration de l'université Bretagne Sud

Séance du 13 décembre 2022

Délibération n°2022-095 : Budget initial 2023

Le conseil d'administration,

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (décret GBCP) :

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Vu le recueil des règles budgétaires des organismes (Partie 2 « cadre budgétaire » 3.3.1) ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés :

Les autorisations budgétaires suivantes :

- 827 EPT sous plafond Etat et 225 ETPT hors plafond
- 104 614 991 € d'autorisations d'engagement dont :
 - > 79 962 298 € Personnel
 - > 15 692 811 € Fonctionnement
 - > 8 959 912 € Investissement
- 103 106 791 € de crédits de paiement dont :
 - > 79 962 268 € Personnel
 - > 15 152 611 € Fonctionnement
 - > 7 991 912 € Investissement
- 98 798 596 € de prévisions de recettes
- 4 308 195 € de solde budgétaire

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 21 décembre 2022



Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques &

gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté

Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT

Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

Ainsi que les prévisions comptables suivantes :

- 4 684 115 € de variation de trésorerie
- 1 060 087 € sur le résultat patrimonial
- 1 449 255 € de capacité d'autofinancement
- 3 616 137 € de variation de fonds de roulement.

Membres en exercice : 28 Membres présents : 15 Membres représentés : 6

Suffrages exprimés : 21 - Pour : 21 - Contre : 0

Abstention: 0 Ne prend pas part au vote: 0 Visa de la Présidente Virginie DUPONT

Documents en annexe:

- Budget initial Maquette du budget
- Note de présentation du budget initial 2023
- Note de dialogue budgétaire 2023
- Note politique de présentation du budget initial 2023
- Projet annuel de performance 2023





